

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Claude MORINEAU, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Date de convocation : 13 février 2020

Date d'affichage : 19 février 2020

Présents : Jean-Claude MORINEAU, Didier DAVID (à compter du point n° 3 : budgets), Sylvie BEAUSSE, Denis GROUSSET, Annie GUILBERT, Thierry BOISSINOT, Paul VOUHÉ, Lucy MOREAU, Nicole GUÉRET, Patrick MOULINEAU, Jean SACRÉ, Jean-Luc CHARTIER, Sophia AUGER.

Excusés avec pouvoir : Fabienne THORRÉE à Sylvie BEAUSSE, René PÉRART à Patrick MOULINEAU, Sandra SAUVAGE à Lucy MOREAU, Olivier TRAVEL à Sophia AUGER, Raphaëlle GONTIER à Jean SACRÉ.

Excusée sans pouvoir : Marjolaine CHASSIN

Secrétaire de séance : Nicole GUÉRET.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2020.

PERSONNEL : Poste CDD et augmentation de temps de travail.

Jean-Claude MORINEAU expose qu'après avis favorable du comité technique, il est proposé au conseil d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique de 18.20 heures annualisées à 20.37 heures annualisées – dans le prolongement de la mise en place du service d'accompagnement scolaire. L'agent assure l'entretien des locaux élémentaires.

D'autre part, le contrat de l'adjoint administratif qui gère les écritures comptables et l'accueil en remplacement, se termine fin mars. Il est proposé au conseil la prolongation de ce contrat.

Le conseil accepte à l'unanimité.

SOCIAL : CRÉATION D'UN CENTRE SOCIOCULTUREL :

Sylvie BEAUSSE propose au conseil d'adopter la création d'un centre socioculturel. Elle soumet le projet de délibération comme suit :

Considérant la délibération n° 08-11-17 du 28 novembre 2017, par laquelle le conseil municipal a décidé de lancer une première phase exploratoire d'étude quant à la pertinence de la création d'un centre socioculturel,

Considérant la délibération n° 06-09-18 du 25 septembre 2018, par laquelle le conseil municipal a décidé de lancer une étude de préfiguration en vue de la création d'un centre socioculturel,

Considérant les travaux de préfiguration qui ont été menés dans les communes d'Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Sciecq et Villiers-en-Plaine, en vue de la création d'une structure d'animation de la vie sociale sur le territoire, travaux qui ont été lancés et financés à l'initiative des conseils municipaux, et qui ont été conduits par des élus et un groupe d'habitants des six communes, activateurs du projet, soutenus par la Fédération des Centres Socioculturels des Deux-Sèvres,

Considérant le diagnostic territorial partagé, qui a été dressé par le groupe projet et qui a permis d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire, et d'en définir les enjeux : - Donner accès à la culture pour tous, - Soutenir la création de projets solidaires d'initiatives citoyennes, - Mieux prendre en compte les jeunes pour qu'ils créent leurs projets, - Favoriser l'accueil de tous, - Favoriser la mobilité, - Faciliter la communication, - Harmoniser l'offre d'accueil enfance,

Considérant le rapport d'orientations, organisation, ressources et moyens du projet d'animation de la vie sociale sur le territoire, déposé par la Fédération des Centres Socioculturels des Deux-Sèvres à l'issue des travaux de préfiguration du groupe projet, rapport validé par le Comité de Pilotage mis en place par les municipalités pour suivre ces travaux,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune et de ses habitants, de développer sur le territoire les modalités d'animation de la vie sociale avec trois axes essentiels :

1. la fonction d'écoute, d'accueil des habitants et de veille sociale
2. l'animation de projets et d'activités collectives pour et avec les habitants de tous âges, de toutes cultures et de toutes conditions
3. le soutien à la vie associative (accueil, accompagnement) et à la dynamique partenariale du territoire (mise en réseau, animation, concertation)

Considérant qu'il existe sur le territoire diverses modalités d'intervention sur ces axes

Considérant qu'il est nécessaire de tenir compte des compétences exercées par la CAN notamment en matière de mobilité et de culture

Le Conseil Municipal décide :

- de soutenir la création d'un centre socio-culturel sur le territoire des 6 communes suivantes : Villiers, St-Rémy, Sciecq, St-Maxire, Echiré, St-Gelais.

- que ce centre sera géré par une structure « associative » dont les statuts et le règlement intérieur (définissant notamment le rôle de la commission mixte de concertation) seront présentés aux communes afin que celles-ci puissent désigner leurs représentants.

- que cette association définira un projet de vie sociale pour le territoire qui sera approuvé par les conseils municipaux afin de permettre la conclusion d'une convention pluriannuelle entre l'association et la Caisse d'Allocations Familiales.

- d'accepter que les financements prévus par cette convention soient répartis entre les communes, après déduction des financements des organismes financeurs, des adhérents de la structure, des utilisateurs de la structure, ou d'autres financements, suivant une clé de répartition qui prendra en compte une partie par part égale entre communes (soit 1/6^{ème}) et une partie en tenant compte de la population.

- d'inscrire au budget primitif 2020 de la commune les sommes nécessaires à la structure tenant compte notamment des décalages dans le versement des subventions et qui résulteront du budget prévisionnel adopté par l'association.

- de désigner Jean-Claude MIGAULT comme coordonnateur bénévole des relations entre les communes et l'association permettant la mise en œuvre de ces décisions en tenant compte de la diversité et de la richesse des moyens publics ou associatifs existants sur le territoire, ceci jusqu'à ce que la structure obtienne par la CAF, son agrément et son statut de CSC.

Sylvie BEAUSSE indique que Jean-Claude MIGAULT a fait une simulation budgétaire des participations communales.

Jean-Claude MORINEAU précise que les clés de répartition proposées désavantagent la plus petite collectivité.

Jean-Luc CHARTIER considère qu'il est bénéfique d'avoir un centre socioculturel sur le territoire mais s'interroge sur le fait que l'association définira le projet de vie sociale du territoire – comme indiqué dans le projet de délibération – Les mairies qui sont financeurs doivent garder cette compétence.

Jean-Claude MORINEAU précise que les communes seront représentées au sein de l'association.

Jean-Luc CHARTIER rappelle que les représentants des communes ne seront pas majoritaires....

Pour Sylvie BEAUSSE, la structure permettra de recueillir les souhaits de habitants et sera un levier de progrès pour la commune.

Sophia AUGER et Thierry BOISSINOT s'interrogent sur les modalités de retrait d'une commune de la future structure....

Le projet de délibération tel que présenté est adopté à l'unanimité.

FINANCES :

Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs pour le budget général et les budgets annexes lotissement de la Borderie et Photovoltaïque.

Affectation des résultats :

Monsieur Didier DAVID expose au conseil les résultats des comptes administratifs 2019 pour le budget général et les budgets annexes du Lotissement de la Borderie et du photovoltaïque.

Il propose au conseil d'affecter les résultats quand cela se justifie, pour chaque budget. Monsieur le maire ne prend pas part au débat.

BUDGET GENERAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2019	342 939.97	1 179 014.94
Recettes 2019	444 307.72	1 308 466.98
Résultats 2019	101 367.75	129 452.04
Résultats antérieurs	33 740.49	190 637.23
Crédits reportés investissement	214 000.00	
Besoin de financement investis.	78 891.76	
AFFECTATION : BP 2020		
R001 : Excédent investissement	135 108.24	
D001 : Déficit d'investissement		
1068 : Financement investiss-	78 891.76	
R002 : Disponible en fonctionnement		241 197.51
Lot. LA BORDERIE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2019	29 709.66	123 017.00
Recettes 2019	0	36 786.80
Résultats 2019	- 29 709.66	- 86 230.20
Résultats antérieurs	0	166 559.80
Déficit investissement	29 709.66	
AFFECTATION BP 2020 :		
1068 : Financement investiss-	29 709.66	
Reprise des résultats BP 2020:		
D001	29 709.66	
R002		50 619.94
PHOTOVOLTAIQUE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2019	4 765.20	7 434.35
Recettes 2019	4 953.49	10 214.12
Résultats 2019	188.29	2 779.77
Résultats antérieurs	29 109.02	4 484.30
Reprise des résultats BP 2020 :		
Rec 002		7 264.07
Rec 001	29 297.31	

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion dressés par la trésorière et vote à l'unanimité les comptes administratifs 2019.

Il autorise les affectations des résultats à reprendre au budget primitif 2020.

ENFANCE : Avance sur subvention à l'association des petits galopins

L'association demande une avance de 10 000 Euros sur la subvention d'équilibre annuelle.

Le conseil adopte à l'unanimité. Les crédits seront portés au budget primitif 2020 du budget général.

ENFANCE : Projet de camp d'été.

Sylvie BEAUSSE informe le conseil des propositions de camps d'été faites par la directrice du service enfance et soumises à la commission :

- Soit un séjour, comme l'an passé, à Mervent avec 16 places et une participation de 160 Euros demandée aux familles par enfant et une participation communale de 30 Euros par enfant. Budget global de 3 040 Euros.
- Soit un séjour au Puy du Fou (4 nuits) avec 16 places et une participation de 220 Euros demandée aux familles par enfant et une participation communale de 42.50 Euros par enfant. Soit budget global estimé à 4 200 Euros.

Les dates retenues seraient du 20 au 24 juillet.

Le conseil est invité à délibérer sur le budget alloué pour l'organisation du camp ainsi que sur la participation demandée aux familles. A noter la possibilité offerte aux familles de payer le séjour en 3 fois. (Accord du Trésor Public).

A l'unanimité, le conseil valide le séjour au Puy du Fou avec la possibilité d'élargir l'effectif à 24 places.

CULTURE : Convention de participation au festival d'agglomération la 5^{ème} saison.

Annie GUILBERT informe que dans le cadre du festival d'agglomération, la 5^{ème} saison, la commune recevra le spectacle « pas si bête » de la compagnie Cirque en scène le 12 juin. Les modalités financières de cette manifestation sont les suivantes :

L'agglomération avance les dépenses liées à la diffusion artistique. La commune lui reverse 40 % des frais engagés (dépenses limitées à 3 000 Euros pour l'agglomération).

La commune avance les dépenses relatives aux animations et l'agglomération reverse à la commune 60 % des dépenses réelles, toujours plafonnées à 3 000 Euros.

Cette manifestation représenterait donc une participation communale estimée à 392 Euros plus prise en charge des repas et déplacements de la compagnie.

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention avec l'agglomération.

VIE SCOLAIRE : Budgets des écoles pour 2020.

Sylvie BEAUSSE expose :

- Pour l'école maternelle, la commission enfance propose le versement d'une participation communale de 1 200 Euros pour soutenir les projets (musique les recycleurs de son, projet ferme, sortie en liaison GS/CP).
- Pour l'école élémentaire la commission enfance propose le versement d'une participation de 1 200 Euros (sorties découvertes du monde, sorties et interventions arts et culture, camps USEP au Lambon et achat de matériels).

- Pour les deux écoles : Achat de fournitures scolaires et matériel éducatif à hauteur de 31 Euros par année scolaire et par élève. Prise en charge des inscriptions à la Ligue et l'USEP. (pour info 1 344 Euros en 2019. Prise en charge des transports USEP - pour info 716 Euros en 2019).

Le conseil adopte, à l'unanimité.

AGENCE POSTALE COMMUNALE : Renouvellement de la convention.

Jean-Claude MORINEAU informe le conseil que la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale se termine le 2 mars.

La poste propose son renouvellement pour une durée de 1 à 9 ans.

Rappel : pour assurer ce service à la population, la commune perçoit une indemnité mensuelle de 1 046 Euros (pour 2020). La commune verse le salaire de l'agent d'accueil, prend en charge le chauffage du bureau, l'entretien du bâtiment et le salaire de la femme de ménage.

Les frais de fournitures, d'informatique et internet sont pris en charge par la Poste ainsi que certains aménagements en lien avec le service.

Jean-Claude MORINEAU propose un renouvellement pour une durée de 9 ans.

Lucy MOREAU s'interroge sur les modalités de résiliation.

Jean-Claude MORINEAU reprend les termes du projet de convention permettant, au besoin, une résiliation à chaque date anniversaire de la convention.

Le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention et autorise le maire à la signer.

VIE ASSOCIATIVE :

Sylvie BEAUSSE fait le point sur la dernière commission « vie associative » et en particulier de la demande de l'Entracte sur la prise en charge par la commune de la participation au CRPC soit 50 Euros par film.

Lucy MOREAU précise que l'association l'Entracte s'engage à proposer et financer des actions culturelles.

Jean-Claude MORINEAU précise que la convention ne peut prendre effet de façon rétroactive. Ainsi, la participation communale ne sera effective qu'en 2020. L'association pourra demander une subvention exceptionnelle à la commune pour couvrir ses frais 2019.

Après délibération le conseil accepte la prise en charge par la commune des frais de diffusion demandés par le CRPC soit 50 Euros par film et autorise le maire à signer la convention correspondante.

Questions diverses :

Information sur la mise en place de l'assainissement collectif à l'EHPAD et les travaux sur le réseau des eaux pluviales.

Information sur la remise en état du terrain de foot.

Organisation des bureaux de vote pour les élections municipales le 15 mars.

Date du prochain CM, selon résultats des élections, le 20 mars à 18 h ou le 27 mars à 18 heures en cas de 2^{ème} tour.

Îlot du bourg : Accord pour une subvention CDAT (département) de 200 000 €, de 22 000 € pour le CAP79 et de 43 000 au titre de la sécurité (département)

Le diagnostic de fouilles : L'opération a duré un peu plus longtemps que prévu en raison de la découverte de vestiges.

En effet, tous les sondages sont positifs et révèlent la présence des vestiges de la ville médiévale (XII^e / XV^e siècle). Il s'agit essentiellement de fondations de murs et de niveaux de sol et/ou de circulation. En outre, il s'avère que cet ensemble de constructions médiévales est implanté sur des niveaux gallo-romains. L'ensemble de ces vestiges apparaissent sous 30 à 50 cm de sédiment.

Le rapport de l'Inrap sera rendu dans un délai de 3 mois. La décision de la DRAC suivra ce rapport (délai supplémentaire de 3 mois). Si des fouilles complémentaires sont entreprises, un cahier des charges sera établi par la DRAC, une consultation d'entreprises sera lancée.

Jean-Claude MORINEAU :

Avant de vous proposer le verre de l'amitié, je voudrais tous vous remercier pour votre engagement pendant les 6 ans que nous avons passés ensemble à diriger la commune et à prendre les décisions pour la faire avancer dans le bon sens. Tout n'a certainement pas été parfait mais je puis vous assurer que personnellement j'ai toujours fait de mon mieux malgré, je dois l'avouer, des débuts de mandat difficiles en raison d'élus issus de 3 listes différentes. Cette diversité a permis de toujours approfondir les différents sujets présentés en conseil municipal et de faire ainsi avancer la commune. En se retournant et en revenant 6 années en arrière, on se rend compte du chemin parcouru et on peut être fiers de toutes les réalisations effectuées. Ces 6 ans étant très vite passés, il reste encore beaucoup de travail pour répondre aux besoins et aux attentes de nos administrés. Je souhaite donc bon courage à l'équipe qui va nous succéder. Et je vous renouvelle mes remerciements pour votre implication à mes côtés. Ces remerciements, je les adresse aussi au personnel communal et en particulier à ma secrétaire de mairie : merci de m'avoir accompagné pendant tout ce temps en étant à l'écoute et d'avoir été pour moi un soutien important.

Merci.

Jean-Luc CHARTIER ajoute que si Jean-Claude MORINEAU pouvait, à l'origine, être considéré comme un maire de « transition », il laissera au final une marque de qualité sur les actions communales.

Denis GROUSSET remercie l'équipe municipale et fait part du plaisir qu'il a eu à travailler avec elle.